

NOUVEAUTÉS LICENCES 2025

FFSA



NOUVEAUTÉS LICENCES 2025

En vue de l'ouverture de la campagne des licences 2025 ce 16 décembre, nous tenions à vous faire part des nouveautés, avec notamment les évolutions du site e-licence ainsi que les modifications de la réglementation.

I - ÉVOLUTIONS E-LICENCE

A) Simplification du renouvellement de la licence

En 2025, la FFSA a souhaité faciliter le renouvellement de la licence en mettant en place une procédure simplifiée.

Aussi, en cas de reprise de la même licence, le nombre de pages à remplir est considérablement réduit en reprenant l'ensemble des options choisies l'année précédente.

En quelques clics, vous pourrez ainsi procéder au renouvellement de votre licence.

B) Accès à une bibliothèque de formation pour toutes les fonctions d'officiels

Après le lancement de la formation et du quiz certifiant commissaire C via le E-learning en 2024, une bibliothèque de formation est mise à disposition du plus grand nombre en 2025.

Ce nouvel espace contient des documents de formation continue sur toutes les catégories d'officiels autos FFSA afin de permettre aux officiels licenciés de pouvoir mettre à jour leur connaissance à tout moment.

Elle sera accessible via l'espace licencié e-licence en cliquant sur le bouton « bibliothèque de formation ».

II - DÉMATÉRIALISATION DES TP COMPÉTITIONS

La délivrance des TP compétitions est entièrement dématérialisée pour la saison 2025.

Par voie de conséquence, la procédure papier via le service licences ne sera plus en vigueur à compter de cette nouvelle saison.

Vous constaterez désormais sur votre espace club que :

- Un nouvel onglet « TP épreuves » a été créé ;
- Cet espace contient un calendrier où figure toutes les épreuves inscrites par votre AS au calendrier de la FFSA ;
- Dès que la FFSA aura délivrée le permis d'organisation pour l'épreuve, vous pourrez vous rendre sur l'onglet « TP épreuves » et décider d'ouvrir - ou non - les TP en application du règlement applicable ;
- Une fois l'ouverture de la délivrance des TP, l'AS aura le choix entre gérer directement la saisine des TP (1) ou ouvrir la possibilité pour tout demandeur de souscrire, sur son espace licencié e-licence, un TP compétition en ligne dans la rubrique titre de participation (2) :
 - Dans l'option 1, la procédure de saisie sera alors la même pour l'AS que celle en vigueur pour les licences avec la possibilité de payer seulement par CB.
 - Dans l'option 2, l'accès à la souscription des TP en ligne par les demandeurs sera fermé 48h avant la compétition et ce, afin d'éviter la souscription d'un TP en dernière minute sans que l'AS soit informée. En conséquence, seule l'AS pourra saisir des TP dans les 48h avant l'épreuve et jusqu'au jour de l'épreuve inclus.

III - MODIFICATION RÉGLEMENTATION LICENCES

Les principales modifications réglementaires suivantes ont été apportées par le Comité Directeur du 5 décembre 2024, à savoir :

1. S'agissant des licences pratiquants :

- Par simplification, les titulaires des licences internationales de degré « C » et « D » « route » et « circuit » peuvent désormais participer à toutes les compétitions inscrites au calendrier FFSA. La distinction de la discipline sera uniquement appliquée pour les compétitions internationales inscrites au calendrier international de la FIA ;

2. S'agissant des licences encadrants :

- la formation et le quiz certifiant e-learning sont désormais obligatoire pour obtenir la licence commissaire « C » « ENCOG » ;
- Par cohérence, les règles d'accès à l'examen des commissaires « B » et « A » sont harmonisés avec l'instauration d'un avis obligatoire du Responsable de Formation de la Ligue du Sport Automobile de rattachement ;

3. S'agissant des titres de participation (« TP ») :

- La durée de validité du certificat médical est désormais de 1 an pour les TP comme les licences ;
- Le TP entraînement National Roulage Libre est remplacé par deux TP compétitions :

- * le [TP National Roulage Libre Circuit](#) qui permet d'accéder aux manifestations de roulage libre sur circuit ;
- * le [TP National Roulage Libre Route](#) qui permet d'accéder aux manifestations de roulage libre sur route, montée historique et randonnée de navigation régulée.

Afin de vous présenter ces nouveautés et notamment à la dématérialisation des TP compétitions, un temps d'échange et de formation en visio sera proposé en janvier et février à toutes les associations.

En attendant, le Service Vie Fédérale (viefederale@ffsa.org / Anita Simicev - 0144302424 / Paul Sauvage - 0144302442) se tient à votre disposition pour vous accompagner et répondre à vos questions.

Très belles fêtes de fin d'année,